

STAPS : 50 ans de batailles pour une filière de formation du Sport, de l'EPS et de recherche au sein de l'Université. L'histoire continue...

Pascal Anger¹
SNEP-FSU

1. Les enjeux du passé toujours présents (1970-2006)

L'historiographie des STAPS apparaît très réduite actuellement, à notre connaissance, et ne facilite pas la compréhension du sens de la création et du développement de cette filière. De même la place actuelle des disciplines scientifiques autour des Sciences de la Vie (SV) et des Sciences Humaines et Sociales (SHS) dans le cursus STAPS devrait aussi être interrogée. Le pourquoi et le comment s'expliquent par l'intégration universitaire par le Conseil National des Universités (CNU) de la filière « STAPS ». Celle-ci s'incarnera au sein du CNU à travers la création de la 74^{ème} section « *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* » (APS) classée pluridisciplinaire² et qui qualifie les Enseignants-Chercheurs (EC) des STAPS.

Rappelons ici que c'est l'EPS, ses professeurs (E2D-EPS)³ à l'université, ses formateurs, son syndicat disciplinaire, majoritaire et unanime qui portèrent avec constance, l'exigence d'intégration de la discipline à l'enseignement supérieur et donc la création des « STAPS ». Nous nous souvenons aussi que certains néo universitaires STAPS, souvent ex-professeurs d'EPS dans les années 90, théorisèrent que pour que les STAPS se déploient scientifiquement dans les UFR. Il fallait rompre avec l'EPS, se couper de son patrimoine tant théorique que pratique, ses compétences, ses connaissances et les personnalités qui s'y étaient forgées. Comme nous avons en mémoire que le président de la C3D en 2004, J. Bertsch milita pour la suppression de la mention « Éduc-Mot » (EM). J. Rouyer⁴, stigmatise la posture consistant à croire que comme dans d'autres domaines, on pourrait sur le plan disciplinaire, en formation ou recherche, penser et agir au présent, se projeter dans l'avenir sans intégrer ce qui précède. Or c'est bien une demande sociale et professionnelle inscrite dans le temps long, qui est source en 1968 (loi Faure) de la transformation des IREPS - alors sous domination médicale en UEREPS - certes dérogatoires et cantonnées à la seule formation des professeurs d'EP. La demande syndicale d'universitarisation de la formation des enseignants s'exprime et se renforce lors de 3 initiatives intersyndicales en 1971, 73, 76 (SNES, SNEP, SNESUP, SNPEN alors à la FEN). La première exige le recrutement du second degré non plus à la licence mais à la maîtrise, les autres proposent la création de centres universitaires de formation pour tous les maîtres et

¹ Nous remercions la revue AFRAPS d'avoir sollicité notre point de vue d'acteur syndical. Nous le faisons sur une base mémorielle non-exhaustive - De nombreux points et « tiroirs » ne sont pas abordés ou développés - et sans prétention de vérité. Nos propos visent d'abord à poursuivre les débats pour des alternatives et un avenir « enthousiaste » face aux situations (très) difficiles des STAPS et de l'université en général.

² Il y a 5 sections pluridisciplinaires parmi les 52 sections au CNU.

³ Acronyme que nous utiliserons pour définir les Enseignants De statut de second Degré-EPS affectés à l'université. Dans les années 1970-80, ils furent les pionniers et artisans de la filière et beaucoup venaient des Services Universitaires des APS.

⁴ « Ex-secrétaire général du SNEP. Créateur du Centre EPS et Société », Contrepied n0 20 Avril 2007 : « *Peut-on parler de pêchés originels des STAPS ?* ».

posent le principe pour les enseignants d'une formation incluant la recherche. Des débats ont émergé, dont la qualification professionnelle qui devrait être la somme articulée de toutes les contributions constituant les diplômes universitaires : les savoirs académiques et scientifiques, le contenu des concours, la recherche, le « terrain », les pratiques... Le SNEP dès 1971, lors d'un séminaire SNEP/SNESUP, engage une réflexion critique sur les formations en place. Il cherche à formaliser dès ce moment « l'objet », la « matrice » (versus la position défendue d'une épistémologie a posteriori) qui pourrait fonder la cohérence et la « logique interne », tant d'un nouveau tronc commun de formation, du DEUG à la maîtrise, que de recherches de type pluridisciplinaire. La question technologique est pour la première fois évoquée. Il s'agit donc pour le SNEP de bâtir un cursus complet et cohérent qui fasse de l'articulation dialectique des sciences et des techniques (les techniques corporelles propres aux APSA) sa colonne vertébrale et puisse bénéficier à tous les cadres de ce champ culturel, enseignement compris.

La création d'un DEUG STAPS en 1975 puis d'une licence STAPS *d'enseignement* en 1977, de maîtrises professionnelles en 82 (l'administration refusant toute maîtrise générale simultanément à celle de l'agrégation), celle toujours en 83/84 des premiers DEA et doctorats consacrent l'existence d'un cursus complet en STAPS. Parallèlement à cette victoire, les attentes du SNEP d'une « approche scientifique globale et intégrée de l'objet culturel APSA » ne sont pas satisfaites. Reflet selon nous de la sous-estimation « universitaire » du sujet « des techniques dans les APSA ».

Par insuffisance de réflexions critiques tant d'ordre épistémologique que professionnel, et par un académisme propre tant à la toute jeune communauté scientifique STAPS, qu'à l'administration, on écarte la demande syndicale et la question d'un tronc commun. L'emploi, que nous distinguons ici de la qualification ou encore de la professionnalité, apparaît être alors le seul guide des décideurs. Le dialogue entre sciences et techniques comme axe scientifique n'est pas affirmé : l'option technologique est au nom de la crédibilité théorique, de fait, récusée. Les formations STAPS restent dans le meilleur des cas régies par une simple coexistence des sciences et des « techniques ».

Pourtant en 1993, René Deleplace⁵ avait précisé la problématique : trouver « *les bases justes du développement de la compétence particulière de l'intervenant dans notre domaine* », en affirmant « *comme condition première* » tant de la formation que de l'entrée ultérieure possible dans la recherche « *l'acquisition d'une authentique habileté corporelle, d'une capacité conséquente d'effort physique... Un niveau de qualité suffisante dans un minimum d'activités physiques... Un apprentissage éclairé, déchiffrable par l'apport de formalisations théoriques alors signifiantes et donnant un sens à l'articulation théorie/pratique* ». Option que portera à nouveau le SNEP-FSU avec un certain succès lors des discussions sur la réforme oubliée du DEUG 1997 (Attali & Crémonési, 2022, 53-59), vite balayée par celle du « LMD » en 2002 (Licence, Master, Doctorat).

Cette option résonnera lors d'un rassemblement syndical parisien en 2005. Des formateurs EPS et des universitaires attachés à l'EPS y expriment à la fois leur amertume face

⁵ « Formateur à l'UFRSTAPS de Paris V Lacretelle, membre du collectif SUP du SNEP », précurseur du culturalisme en EPS ». Note interne du SNEP.

à la marginalisation de l'EPS et regrettent a posteriori que l'intégration universitaire de la discipline ne se soit pas faite sur le modèle des études médicales ou de celles de l'ingénieur. Le SNEP regrette que scientificité et professionnalité soient toujours opposables pour certains universitaires. Ces réflexions interrogent encore, tant les choix structurels faits dès 1968 (UER/UFR ou écoles ou instituts internes aux universités), que les questions complexes d'organisation des études (*numerus clausus*, prérequis ?), les maquettes des diplômes du point de vue des contenus et exigences tant qualitatives que quantitatives. Que penser en effet de la diminution forte et progressive des pratiques sportives, artistiques et préprofessionnelles dans le cursus, leurs effets sur les concours, la formation continue et bien sûr sur une EPS toujours en crise « identitaire » ? N'est-ce pas le signe d'une négation ou d'une méconnaissance de leur potentialité développementaliste et formative s'agissant d'une personne professionnelle en devenir.

Sans doute dans la veine de cette tradition, le préjugé demeure que le sport avec notamment ses techniques (probablement « maudites »), est un sous-domaine de la culture. Pourtant, beaucoup de travaux dans nombre de secteurs appellent au débat sur cette position. Dans le nôtre, avec des conflits très sévères, nous citons D. Bouthier dès les années 90 développant une approche technologique des APSA et la construction de pratiques scientifiques pour l'intervention, ainsi que ceux du collectif qui l'ont accompagné, dans la suite du travail novateur de Deleplace. Ajoutons la création de l'ARIS, des personnalités proches telles que Georges Vigarello, plus éloignées comme Yves Schwartz, Yves Clot, d'autres encore, et qui discutent, montrent qu'il y a des alternatives.

Pointons aussi que la volonté politique de réduction des coûts est déjà présente (exemple Loi Mazeaud 1975). Le néolibéralisme est déjà présent dans les années 1970-1980⁶. L'arrivée au pouvoir de Thatcher (GB) et Reagan (USA) en est la concrétisation. Mais l'élection d'un président de gauche en 1981 en France, résultats aussi de forts mouvements de luttes syndicales, donne de vrais débats et arbitrages sur les questions éducatives et d'Enseignement supérieur et Recherche (ESR). En 1989, les luttes syndicales concernant l'école et celles dans les universités avec le mouvement étudiant⁷ sont fortes. C'est dans ce contexte qu'est élaboré en 1990 le plan « université 2000 » du ministre de l'éducation L. Jospin⁸. Ce plan créera 8 universités supplémentaires (avec leurs STAPS) pour faire face à la massification de l'ESR. Ce sera à ce jour le dernier plan d'envergure d'investissement public pour l'ESR.

Pour clore ce chapitre rappelant les options initiales des STAPS, notre souhait reste qu'un cursus STAPS fidèle à ses promesses originelles, face aux demandes sociales actuelles, leurs exigences, puisse se développer en rassemblant tous ceux et celles qui acceptent de reprendre ces réflexions.

2. Période contemporaine (2000-2025) des « STAPS », travaillée simultanément par d'autres processus

⁶ Sous présidence de Giscard, gouvernement Barre et austérité.

⁷ En 1986 rejet du plan Devaquet (sélection), gouvernement Chirac, par les étudiants.

⁸ Michel Rocard 1^{er} ministre.

2.1. Vers une professionnalisation adaptée au marché des loisirs et en phase avec les directives de l'Europe ?

Depuis les années 1990, le marché des loisirs sportifs (les APSA) est en plein développement⁹. La demande d'intervenants qualifiés, de compétences venant du champ des pratiques sociales traditionnelles (les collectivités, les clubs, les associations) augmente. Le code du sport (2006) traduit cette montée après la loi de 1984 où le sport était déclaré d'intérêt général.

Parallèlement « *La stratégie de Lisbonne* », adoptée au Conseil européen de mars 2000, se fixait de faire de l'UE « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010* », avec un taux d'accès et de diplomation de plus de 60 % pour une classe d'âge. Les politiques mises en place visent une formation utilitariste, formatée, adaptée aux besoins du marché du travail de l'économie capitaliste, avec le souci de la rentabilité. Une bascule préjudiciable, touchant les STAPS, s'opère à travers le terme d'employabilité qui devient une finalité des formations, au détriment du terme professionnalité. Cette bascule revient à une mise à distance de la notion des métiers et des qualifications. Le processus de « Bologne ¹⁰ » en 1999 porté en France par C. Allègre, aboutit en 2022 à la mise en place du LMD avec ses ECTS (European Credit Transfer System) et la semestrialisation entre autres... Cela va reconfigurer en partie l'architecture et contenus des domaines de formation en STAPS... Ce LMD a surtout, sous couvert d'harmonisation et de mobilité des étudiants, entraîné la mise en place de réformes à visée néolibérale ; fragilisation du cadre national des diplômes, mise en concurrence des filières, poids des entreprises dans le contenu des formations.

L'ESR se voit attribuer une 3^{ème} mission qui est l'insertion professionnelle complétée par l'orientation. L'arrêté licence de 2011 rappelle dans son article 2 que « *la licence prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études de son titulaire* ». Les licences professionnelles surgissent en 1999 (bac +2 et en un an).

Ce pilotage par la finalité de l'emploi pose la question des finalités de l'enseignement en STAPS et par la même de ces contenus combinés au volume de formation. Précisons que pour le SNEP la prise en compte de l'emploi et des débouchés, fait partie du cahier des charges de l'ESR vis-à-vis de la société. Mais elle doit se faire à travers la notion de professionnalité à acquérir et non d'employabilité qui efface le « travail » et les métiers.

2.2. La diversification et l'élargissement de la fonction des STAPS au-delà de la formation des enseignants d'EPS

Les STAPS se sont institutionnellement trouvées alignées et légitimes à répondre au développement de ce marché des loisirs sportifs et des nouvelles exigences sociétales alors

⁹ En France, l'industrie du sport pèse environ 2 % du PIB en 2022 selon le ministère des Sports.

¹⁰ Élaboré en juin 1999, signé par quarante-sept pays, le processus de Bologne vise à unifier les systèmes d'enseignement supérieur européen.

promues (santé-citoyenneté, cohésion sociale-développement du territoire, un fait social total. Ils ont répondu à la nécessité de former des cadres dans tous les secteurs des APSA et d'élever le niveau de formation et de qualification.

L'opérationnalisation, après diverses péripéties, se fait par la poursuite de la diversification discutée dès les années 1980, en particulier avec A. Hebrard chargé de mission STAPS par l'ESR (1989-93). Le processus abouti aux cinq mentions actuelles¹¹ en licence et en master. Rappelons que la mention EM en licence est créée dans les années 1990 dans le but de maintenir entre autres la formation pour le métier d'enseignant d'EPS. Dès le début de la diversification, le sujet d'un tronc commun, de contenus de la Licence prenant appui sur la mention EM avec des options et modules, est posé entre autres par le SNEP. Le sujet sera en fait écarté, « oublié » au fil du temps. Nous le¹² mettons toujours au débat.

Cette diversification et l'augmentation des effectifs assoient la filière à l'université. Les taux d'insertion, indicateur de la Depp, conforte également les STAPS à l'université. La C3D (association regroupant la conférence des directeurs de STAPS) et la « communauté STAPS » se sont adaptées en engageant activement de nombreux chantiers au tournant des années 2000 afin d'accentuer la professionnalisation (« employabilité » ?) de cette filière. Soulignons que la C3D depuis son existence (1971) s'est fixée des objectifs variés, suivant les époques et leur président, avec lesquels nous pouvions être en opposition. La C3D en lien avec l'ANESTAPS (association nationale des étudiants en STAPS supplantant l'UNEF dans les années 2000), mène une bataille constante à partir des années 2000 pour que les diplômes universitaires STAPS, en particulier sur le cycle L, aient une équivalence inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) né dans les années 2000. C'est un enjeu majeur pour la C3D et l'ANESTAPS. Pointons que les fiches RNCP métiers du sport demandent à minima un niveau de pratique des APSA.

Le débouché historique du professorat d'EPS n'offre pas au CAPEPS assez de postes pour absorber la montée des effectifs en STAPS, en particulier depuis les années 1990. Il y a environ 670 postes¹³ depuis les années 2020. C'est largement insuffisant ne serait-ce que pour les 5 000 étudiants en L3 EM. La nécessité d'autres débouchés est impérative. La préparation au CAPEPS n'est plus forcément la priorité pour chaque STAPS (de très rares STAPS ne proposent plus la licence mention EM). Il reste que le secteur marchand et non-marchand des métiers du sport hors fonction publique (enseignants d'EPS, ETAPS) est constitué d'emplois souvent mal payés et précaires. La durée dans l'emploi¹⁴ des éducateurs sportifs est très faible. Dans ce secteur, le métier d'enseignant d'EPS titulaire reste une perspective intéressante pour

¹¹ En 2024, la C3D indiquait que 36 % des étudiants sont en éducation motricité (EM) (après avoir été longtemps au-dessus de 45 %), filière historique et qui continue à baisser en nombre d'étudiant, 25 % en entraînement sportif, 20 % en APA-S, 16,4 % en management et 2,5 % en ergonomie.

¹² Un tronc commun ne s'oppose pas à la nécessaire diversification pour les débouchés. Il discute selon nous le choix prématuré pour les étudiants dès le semestre 2 de la L1 de choisir sa mention pour L2.

¹³ Loin des besoins de la discipline estimé à 1500 postes par an dans le second degré, face aux départs en retraite entre autres.

¹⁴ Cf. note INSSE de 2022 sur trajectoires d'emploi des éducateurs sportifs. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6474906>

les étudiants en termes de salaire et de stabilité professionnelle. C'est un repère pour les autres métiers.

Du fait du sous-dimensionnement des financements, l'attrait de cette filière avec la massification de l'ESR met en crise les STAPS. Cette filière représente en 2024 près de 4 % des étudiants inscrits à l'université. C'est entre la 3^{ème} et 5^{ème} filière la plus demandée sur « Parcoursup ». On passe de 6 200 étudiants inscrits en 1976 à 11 600 en 1990, 47 700 en 2003 et à plus de 60 000 en 2024 (source DEPP).

2.3. En parallèle, des logiques centrifuges en STAPS

2.3.1. Le minage des universités et des STAPS par l'important sous financement public

L'idéologie néolibérale (variante du capitalisme) colonise nombre de décideurs politiques pour les convaincre de diminuer les dépenses publiques et de favoriser le privé censé être plus efficace. Le sous-financement public s'aggrave considérablement au regard de l'explosion démographique et des missions assignées à partir de la présidence de Sarkozy (2007). Ce sous-investissement, par étudiant entre autres¹⁵, est souligné par tous les rapports officiels (près de 80 % des universités sont en déficit à la rentrée 2025, comme l'indique le CP de France Universités¹⁶ (FU).

Ce choix mine profondément les STAPS et plus largement l'université. Il dégrade considérablement les taux d'encadrement, les capacités d'accueil, les conditions de travail et d'études dont une diminution de la place attribuée aux APSA. Il met en concurrence les personnels. Par endroit on sous-traite la pratique des APSA aux SUAPS, voire aux clubs. Dans certains STAPS la conflictualité sur tous ces choix est sévère entre les personnels et/ou vers les directions.

De plus l'insuffisance et le délabrement par endroits des équipements/installations sportive¹⁷ amplifient, voire justifient la baisse des pratiques APSA. C'est un frein objectif très important (cf. la lutte des STAPS-SUAPS que le SNEP appui à l'U. de Limoges en 2023). La sous-dotation, entre autres, provoque des crises récurrentes en STAPS et finit par être reconnue par le MESRI dans les années 2015 (Cf. le rapport et la mission Terret¹⁸ en 2017). Le taux d'encadrement¹⁹ en STAPS est un des plus faibles de l'université. De nombreuses luttes en particulier depuis 2017 sont menées par le SNEP-FSU et autres partenaires. En 2021-2022, le

¹⁵https://publication.enseignementsuprecherche.gouv.fr/eesr/FR/T496/la_depense_d_education_pour_l_enseignement_superieur/

¹⁶ Communiqué du 28.10.2025 : <https://franceuniversites.fr/actualite/toujours-plus-de-charges-toujours-pas-assez-de-moyens-pour-les-financer/>

¹⁷ <https://lesite.snepfsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/suaps-ge/un-plan-massif-dequipements-sportifs-les-acteurs-universitaires-disent-chiche/>

¹⁸ La mission et rapport du Recteur T. Terret en 2017 estimait un besoin de 1100 postes de titulaires dont 500 EC, 500 E2D et 150 BIATSS. Des postes seront créés mais seront détournés pour beaucoup par les universités.

¹⁹ « Le constat est aujourd'hui édifiant avec un effectif moyen de 30 enseignants pour 1000 étudiants dans nos 57 unités STAPS ! » <https://c3d-staps.fr/2020/12/20/demande-de-moyens-filiere-staps/>

SNEP-FSU en convergence avec la C3D, l'ANESTAPS et la 74^{ème} section, chacun avec sa façon d'agir, mène une lutte acharnée pour obtenir davantage de moyens (« *Plan d'Urgence en STAPS* » dont un rassemblement devant l'Assemblée Nationale²⁰ le 25/11/2021). La ministre F. Vidal finit face à la pression par débloquent 5 millions « fléchés STAPS » équivalent à « 80 »²¹ postes. Dans une université exsangue, les STAPS sont souvent le domaine où se mènent véritablement des luttes²² dont locales. Mais beaucoup de ces postes vont être redétruits à partir de 2024 par les mesures d'austérité. Le sous encadrement reste.

Le sous-financement se combine à la méthode du New management public (NMP) appliqué aux services publics. C'est un cocktail explosif qui pour rendre la dépense efficiente contraint les administrations à « faire mieux avec moins ». La mise en œuvre de la NMP percute de plein fouet les conditions de travail des équipes et personnels en STAPS. Le temps de réflexion collective disparaît au profit de la gestion de la pénurie. Ce cocktail des pressions (financières, d'orientations...) aboutit à mettre de côté ou biaise la plupart des débats de fonds face aux besoins et aux enjeux dans les STAPS, alors que ceux-ci demanderaient de la sérénité et du temps de réflexion.

2.3.2. Une austérité combinée à des politiques de déstructuration

La « LRU » (Liberté Responsabilité des Universités du 10/07/2007 dite « loi d'autonomie ») va être l'outil législatif structurant une bascule vers une gouvernance de type entrepreneuriale et un pilotage budgétaire contractualisé des universités. Les UFR deviennent complètement dépendantes des choix politiques de l'université de tutelle et donc des rapports de forces internes. 60 % des STAPS sont constitués en UFR et 40 % des STAPS sont un « Département » et rattachés à une UFR. Cette dépendance les contraint encore plus dans leur choix et autonomie. Depuis 2012, avec les présidences Hollande et encore plus sous Macron, la logique de la LRU s'est approfondie et accélérée. Les politiques en place accentuent la déréglementation, la déstructuration, la mise en concurrence avec ses avatars (classement de Shanghai), favorisant une privatisation rampante. On constate le développement de formations privées²³. En 2025, 26,5 % des effectifs étudiants sont dans le privé. Les STAPS sont touchés par la concurrence du privé, nous y reviendrons.

On assiste à un processus de dénationalisation des universités pour aller vers une territorialisation, ainsi qu'une dé-fonctionnarisation avec l'augmentation considérable des contractuels/vacataires (Cf. « les jours de dépassement » dans les universités ²⁴). Les STAPS sont prises dans ces processus. Pointons aussi la précarisation grandissante chez les étudiants avec le développement « du job étudiant » en parallèle des études.

²⁰ <https://lesite.snefsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/staps/staps-mobilisation-du-24-11-21-une-journee-qui-en-appellera-dautres/>

²¹ Qui deviendront 55 en fait.

²² Avec parfois de petites victoires.

²³ Elles constituent 14 % d'offres de formation publiée dans « Parcoursup » en 2018 contre 40 % des offres en 2024.

²⁴ <https://www.snesup.fr/le-jour-du-depassement-de-plus-en-plus-precoce>

Le SNEP-FSU ne cesse de combattre ce choix idéologique mortifère de réduire la dépense publique. D'autres alternatives sont possibles et avant d'être un coût, c'est d'abord un investissement pour la formation de la jeunesse et donc l'avenir du pays.

2.3.3. Un facteur interne minant la pluridisciplinarité de la filière : un déséquilibre au sein des disciplines de recherche

La 74^{ème} section à travers ses bilans fait apparaître la prédominance des EC des SV (70 %) par rapport aux SHS (30 %). Ajoutons dans le volume des SHS, le faible volume d'EC en sciences de l'intervention (« Enseignement technologique des APSA »). Ce fait structure aussi la recherche en STAPS avec les laboratoires. Beaucoup sont à dominante SV. De plus les laboratoires, vitrines pour beaucoup d'universités, sont pris dans les logiques de concurrence renforcées par le sous-financement global. Nombre de labos s'autonomisent des formations.

2.3.4. Les APSA, leurs pratiques : l'objet des STAPS ²⁵, source de débats et de conflits

L'identité des STAPS se situe dans les pratiques ou plutôt dans la formation par et dans les APSA. Le face à face pédagogique autour des APSA est un élément commun aux mentions²⁶. Nous maintenons que la qualité des formations dépend d'une quantité importante de pratique et de réflexion sur la pratique. Ainsi, les S-T-APS ne peuvent être une juxtaposition d'enseignements Scientifiques et d'enseignements Technologiques d'APSA, mais doivent penser leur articulation. C'est une permanence de nos combats depuis 50 ans. Dans cette ligne politique, la question des statuts est posée et dépassable. Le nombre d'E2D-EPS a tendance à diminuer²⁷ comme la part des APSA dans les maquettes. Nous revendiquons une augmentation des postes en STAPS et plus particulièrement du recrutement de spécialistes des APSA qu'ils soient E2D-EPS ou EC (Cf. Rapport note 21). La défense des enseignants du second degré dans une démocratie universitaire bancaire qui ne leur laisse pas la place est une autre de nos permanences. Nous revendiquons le recrutement d'enseignants du second degré pour permettre l'apprentissage dans les APSA comme nous aspirons à permettre à ces spécialistes d'évoluer vers les questions de recherche sur les APSA. Les aménagements du temps de travail pour les travaux de recherche, les déroulés de carrière dans les deux statuts, l'intégration systématique des E2D-EPS titulaires d'une thèse au corps des EC font partie de nos mandats. La création pour les EC d'une valence discipline scientifique et d'une valence APSA ne serait-elle pas à réfléchir pour la 74^{ème} section ? Nous aspirons à ce que les E2D soient cultivés par la recherche et que les EC soient cultivés par le rapport aux APSA. La pluridisciplinarité des STAPS doit vivre et dialoguer sans hégémonie.

3. Deux autres points travaillant les STAPS (depuis 2017).

²⁵<https://lesite.snepfusu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/staps/staps-une-identite-en-question-a-travers-la-minoration-des-apsa-dans-les-maquettes/>

²⁶ La mention management est dissonante sur ce point.

²⁷ À noter qu'on est passé d'une majorité d'E2D EPS (venant beaucoup des SUAPS) dans les années 1970-80, pionniers et artisans de la filière, à une majorité d'EC dans les années 2000.

3.1. Une nouvelle réforme pouvant déstabiliser les STAPS à travers sa filière historique

La réforme de la formation des enseignants (FDE) en cours rebat les cartes de la formation dans la mention EM mais pas seulement. Le positionnement en L3 du concours amène les personnels et étudiants à gérer de front licence et concours. Pourtant la licence se veut généraliste et ouverte aux métiers de l'enseignement, primaire et secondaire, de l'éducation par les APSA. Ainsi les injonctions contradictoires entre préparation au concours et formation généraliste mettent les équipes face à une mission impossible.

Parallèlement, de nombreux INSPE²⁸ avec la mise en place du master M2E recentrent leurs activités de formation sur les seuls lauréats des concours d'enseignants. Peu d'universités réfléchissent à la mise en place de masters spécifiques aux non-lauréats. Les STAPS sont à ce jour incapables de transférer des places en master MEEF vers des créations de places dans le nouveau master²⁹ (SPES), *Sport, Politiques, Éducation et Société* mis en place à la rentrée 2025 dans seulement 5 STAPS. Les équipes ne sont pas non plus en mesure de mettre en place des formations pour les non-lauréats, de décider de la confection de DU. L'accès en master des étudiants, déjà faible en STAPS, s'en trouve considérablement affaibli pour une filière.

Etudiant et formateurs de la filière EM sont à ce jour dans un épais brouillard. Quelles perspectives pour la mention dans les années à venir ?

La licence EM risque de se faire sur une logique territoriale qui engendrera encore plus d'inégalités. Les choix des équipes et des universités seront contraints par la poursuite d'études en INSPE ou non des non-lauréats pour la préparation au CAPEPS, par l'implantation des licences LPE.

Au regard des débouchés en aval, la mention EM peut aussi devenir moins attractive. L'incertitude des flux est anxiogène pour les équipes. L'absence de perspectives en master et de formation au concours après la licence amène d'ores et déjà les étudiants à réfléchir. Des réorientations sont à prévoir. Là où les équipes sont partout en sous-effectif colossal, des modifications profondes des parcours des étudiants mettront les STAPS en grande difficulté. La filière EM est historiquement la plus importante en termes d'effectifs et la moins mal dotée en termes de personnels dans de nombreuses UFR, mais la redirection d'une partie de son public vers d'autres mentions plongera ces dernières dans des difficultés certaines.

Face à ce lot d'incertitudes, la sortie par le haut est politique ; les moyens nécessaires à l'éducation et à l'enseignement supérieur. Le recrutement de 1 500 enseignants d'EPS par an et l'affectation d'une centaine d'entre eux par an dans un plan décennal vers l'enseignement supérieur sont les seuls moyens à même de nous sortir de cet épais brouillard.

3.2. Les STAPS face à la privatisation de la formation aux métiers du sport

²⁸ Le sujet de la formation enseignante avec les INSPE depuis les IUFM (1992) avec leurs liens et relations parfois compliqués avec les STAPS aurait mérité d'être développé aussi.

²⁹ Ce master formera les étudiants à une expertise visant à répondre aux attentes politiques et sociétales en matière d'impact social du sport.

Une autre évolution récente dans le champ du sport touche les STAPS et le MJS (Ministère Jeunesse et Sport). Nous ne nous pencherons pas ici sur leur concurrence historique entre services publics. L'apparition du secteur marchand installe une concurrence à trois non régulée par le politique.

Nous cernons quatre axes d'attaque de la formation en STAPS par le secteur marchand.

Citons, les STAPS relevant de l'enseignement supérieur privé (Angers, Vannes, Cergy, Nouméa). Puis les formations en master relevant de l'apprentissage par des écoles privées spécialisées dans le management, le commerce, l'événementiel sportif (Amos, WeSport...). Les effectifs L3 STAPS ont augmenté de 25 % en 10 ans et faute de moyens supplémentaires, cela a provoqué un goulot d'étranglement L3-M1 avec peu de place en master. Ainsi ces écoles privées ont pu se développer³⁰.

Ensuite les préparations aux concours de recrutement en EPS par des sociétés à but lucratif, basées sur des cours et corrections en ligne par des formateurs non reconnus.

Enfin les formations d'éducateurs sportifs qui relèvent de l'apprentissage délivrant des brevets professionnels et des diplômes d'État. Des acteurs privés ont émergé. De même les fédérations sportives³¹ toujours en quête d'autonomie face au MJS se sont engouffrées dans la réforme de l'apprentissage en y trouvant un moyen de financement puissant.

La loi Pénicaud 2018³² sur l'apprentissage a totalement changé la donne. La subvention pour charge de service public de l'État vers les Universités varie de 4 000 à 10 000 euros par étudiant et par an. Alors que les aides de l'État aux formations en apprentissage dans le sport sont de 6 000 euros pour l'employeur et de 7 000 à 11 000 euros pour les centres de formation. Il en résulte un secteur de la formation des métiers du sport illisible, une concurrence faussée par les intenses campagnes de communication des agents privés, des désillusions nombreuses d'étudiants devant la qualité de certaines formations privées dont certaines sont très appauvries... Le gouvernement abandonne le service public et soutient à fonds perdus le secteur privé, sans évaluation de la qualité de la formation aux métiers du sport. Le secteur privé a comme boussole la rentabilité et le court terme utilitariste.

On voit les groupes privés, cités plus haut, tenus par des fonds d'investissement qui visent des taux de marge de 40 %. Ils s'engagent avec réactivité pour en monter de nouvelles formations en fonction des compensations variables décidées par France Compétence. Les STAPS sont dans l'incapacité de rentrer dans cette logique. Ces organismes privés ne bénéficient que très peu d'une expertise enseignante mais le suivi de stage et le lien au milieu professionnel sont facilités. Les STAPS proposent un modèle inverse ; une expertise enseignante et une impossibilité de suivi de stage, faute de budgets.

Ces 4 axes entre autres ouvrent une page d'incertitude pour les STAPS ; désaffection des meilleurs étudiants au profit des STAPS privés ? Formation de licence socle, basique en STAPS et privatisation des masters ? Quid des formations des carrières courtes aux métiers du sport ?

³⁰<https://lesite.snepfsu.fr/actualites/communiqués/les-services-publics-de-formations-aux-métiers-du-sport-nexistent-pas-pour-le-journal-lequipe-pourquoi/>

³¹ Pointons que certaines fédérations travaillent avec les STAPS et la recherche sur la technicité de l'intervention et sur les contenus propres à leur sport.

³² Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Conclusion provisoire de l'histoire

Ainsi après 50 ans d'existence de la filière STAPS au sein de l'université, celle-ci s'est développée en nombre de structures, en diversification de formations et en volume d'étudiants. Cependant son cœur historique à travers la mention EM est toujours en difficulté. La présence de forces centrifuges mène à la fragmentation, l'archipélisation et mine l'avenir de la filière. De plus, tout cela a produit une grande hétérogénéité des STAPS de toutes natures (son histoire, son université...), sur le territoire, brouillant bien l'identité, les finalités avec des enjeux et situations locales spécifiques.

L'expansion de la logique néolibérale depuis les années 2010 a relégué à l'arrière-plan les débats pédagogiques, politiques et culturels en STAPS. Les STAPS sont pris par la gestion quotidienne de la pénurie et la mise en concurrence. L'adaptabilité et la résilience sont un moyen pour essayer de faire son métier et ses missions « le moins mal ».

Pour le SNEP-FSU, la formation des enseignants à l'université demeure centrale. L'avenir de l'EPS à l'école est lié à l'avenir des STAPS. Lutter pour un nombre conséquent de postes au CAPEPS est vitale pour l'existence des STAPS. Simultanément notre syndicat défend un sport humaniste, émancipateur porté par les APSA et qui doivent être désencastrées de la domination ou finalité que marchande. La filière STAPS est un lieu de résistance à cela.

Nous clamons toujours qu'il ne faut pas perdre les sigles sciences et techniques des APS et surtout les articuler, les faire dialoguer et les nourrir par la pluridisciplinarité scientifique. La conception d'un tronc commun, plus unifié autour d'un cœur de métiers est toujours à construire. L'identité culturelle et politique des STAPS avec ses enjeux se situe autour de son objet les APSA (objets d'études et moyens de formations). C'était le sens de nos « assises³³ sur le sport à l'université de Rennes 2 en octobre 2023 sur : « *Quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches face aux enjeux politiques, sociaux, démocratiques et écologiques ?* ». Il faut maintenir le cap d'une élévation et d'un bon niveau de formation et de qualification, pour tous les métiers du sport et en EPS. Constatons à notre satisfaction que le sujet de la technique dans les pratiques APSA est réhabilité à travers le discours officiel³⁴.

Soulignons l'originalité française d'avoir une structure à l'université qui regroupe les formations aux métiers du sport, de l'EPS et donc le sujet du sport fait social total. Souvent en Europe et ailleurs les mentions sont dispersées dans les domaines de formation référents.

Pour le SNEP-FSU, il y a la nécessité d'avoir un outil comme les STAPS au sein du service public universitaire avec des personnels fonctionnaires (E2D, EC, BIATSS ...). Le statut de fonctionnaire fait aussi le service public. Les STAPS font partie du service public national du « Sport ». Si la structure se dilue, disparaît dans des universités, où parlerons nous, y compris en menant la dispute, des enjeux de toutes natures sur le sport et l'EPS ?

Pointons deux sujets non traités qui minent le projet émancipateur de l'université et des STAPS. C'est la prédominance à 68 % d'étudiants en STAPS. Les métiers du sport ne peuvent être masculin. L'encadrement est concerné aussi. Et le 2^{ème} sujet c'est la démocratisation à

³³ <https://lesite.snepfusu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/assises-du-sport-a-luniversite/programme-des-assises-du-sport-rennes/>

³⁴ Revalorisation de la connaissance des techniques dans les concours et programme EPS.

l'image de l'université qui est aussi en panne. La formation en STAPS ne peut pas être que l'apanage des CSP favorisées³⁵.

Pour terminer, nous pensons que pour lutter contre toutes les forces centrifuges, il y a nécessité pour nous de renforcer le fait d'échanger et de travailler régulièrement avec tous les acteurs, dont les personnels des STAPS, la 74^{ème}, la C3D, l'ANESTAPS, l'ARIS, l'AFRAPS, l'AEEPS, FU, le GNDS, la FFSU... Sur la situation et enjeux.

Comme déjà fait dans le passé, nous pensons qu'une initiative, regroupant tous les acteurs de la filière afin de confronter nos points de vue sur quelle gestion du présent pour quel avenir des STAPS, serait un acte nécessaire pour la suite de notre histoire commune, pour poursuivre une aventure scientifique, d'un objet à construire et à défendre dans les STAPS avec un horizon enviable.

Bibliographie

Attali, M. & Crémonési, B. (2022). « *l'EPS au MEN* ». Paris : édition EP.S.

³⁵ Dans les STAPS (source C3D en 2023) 19,4 % sont issus des CSP employés et 14,6 % des CSP ouvriers soit 34 % ; alors que les CSP selon l'INSEE « Ouvrier plus Employé » dépassent les 52 % dans la population.